



**SOCIÉTÉ D'EXPERTISE COMPTABLE  
ET COMMISSARIAT AUX COMPTES**

**SYNDICAT DES PROFESSIONNELS  
DES INDUSTRIES  
DE L'AUDIOVISUEL ET DU CINEMA  
CGT**

Siège social : 14-16 rue des Lilas  
75019 PARIS

---

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES  
SUR LES COMPTES ANNUELS**

**- EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 -**

---

Cabinet Ouzoulias

**Amiens**

📍 53/55 avenue d'Italie - CS 60453 - 80094 Amiens Cedex 3 ☎ 03 22 53 27 47 📩 03 22 53 27 49

**Paris (siège social)**

📍 11 rue des immeubles industriels - CS 41132 - 75543 Paris Cedex 11 ☎ 01 43 73 90 79 📩 01 43 73 92 52

S.A.S. au capital de 200 000 € - RCS Paris B 334 722 832 - Inscrite aux tableaux de l'Ordre - Organisme formateur agréé  
Assuré conformément à l'art. 17 al. 1<sup>er</sup> ord. 19.09.1945 - Commissaire aux comptes inscrit auprès de la cour d'Appel de Paris

SPIAC CGT – Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma CGT

Siège social : 14-16 rue des Lilas  
75019 PARIS

---

---

## RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

- EXERCICE CLOS LE 31/12/2024 -

Mesdames, Messieurs les Membres du Conseil National,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil National, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma CGT relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du Syndicat des Professionnels des Industries de l'Audiovisuel et du Cinéma CGT à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

### Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

## **Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres du Conseil National sur la situation financière et les comptes annuels.

## **Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le Syndicat des Professionnels de l'Industrie de l'Audiovisuel et du Cinéma CGT ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau National.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

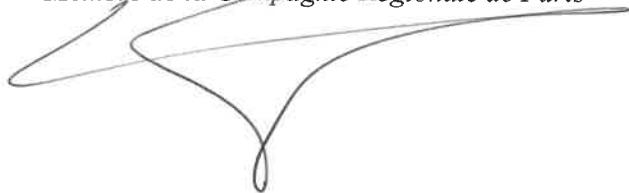
Fait à Paris, le 05 novembre 2025

COEXCO (SAS)

Représentée par Vincent OUZOULIAS

*Commissaire aux Comptes*

*Membre de la Compagnie Régionale de Paris*



# Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>	<b>IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires				
	Autres immobilisations incorporelles (1)				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>				
	Terrains				
Constructions					
Installations techniques, mat. et outillage indus.					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
<b>BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES</b>					
<b>IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)</b>					
Participations évaluées selon mise en équival.					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
<b>TOTAL (I)</b>	<b>21 554</b>	<b>14 868</b>	<b>6 686</b>	<b>754</b>	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	<b>STOCKS ET EN-COURS</b>				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	<b>Avances et Acomptes versés sur commandes</b>				
	<b>CREANCES (3)</b>				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances					
<b>VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT</b>					
<b>DISPONIBILITES</b>					
Charges constatées d'avance					
<b>TOTAL (II)</b>	<b>803 731</b>		<b>803 731</b>	<b>701 889</b>	
<b>COMPTES DE REGULARISATION</b>	Frais d'émission d'emprunt à étaler ( III )				
	Primes de remboursement des obligations ( IV )				
	Ecart de conversion actif ( V )				
<b>TOTAL ACTIF (I à V)</b>	<b>825 285</b>	<b>14 868</b>	<b>810 417</b>	<b>702 643</b>	
(1) dont droit au bail					
(2) dont à moins d'un an					
(3) dont à plus d'un an					

# Bilan Passif

31/12/2024

31/12/2023

			31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	<b>Fonds propres sans droit de reprise</b>			
	Fonds propres statutaires	628 747	511 992	
	Fonds propres complémentaires			
	<b>Fonds propres avec droit de reprise</b>			
	Fonds propres statutaires			
	Fonds propres complémentaires			
	Ecarts de réévaluation			
	Réserves			
	Réserves statutaires ou contractuelles			
	Réserves pour projet de l'entité			
	Autres			
	Report à nouveau			
	<b>Excédent ou déficit de l'exercice</b>	88 877	116 755	
	<b>Total des fonds propres (situation nette)</b>	717 624	628 747	
Fonds reportés et dédiés	Fonds propres consomptibles			
	Subventions d'investissement			
	Provisions réglementées			
	<b>Total des autres fonds propres</b>			
	<b>Total des fonds propres</b>	717 624	628 747	
Provisions	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes			
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public			
	<b>Total des fonds reportés et dédiés</b>			
DETTE (1)	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges			
	<b>Total des provisions</b>			
DETTES FINANCIERES	<b>Emprunts obligataires convertibles</b>			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)			
	Emprunts et dettes financières divers	68 106	38 532	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
	<b>DETTES D'EXPLOITATION</b>			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7 706	13 369	
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	16 982	21 995	
	<b>DETTES DIVERSES</b>			
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes			
	Produits constatés d'avance			
	<b>Total des dettes</b>	92 794	73 896	
	Ecarts de conversion passif			
	<b>TOTAL PASSIF</b>	810 417	702 643	
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	88 877,03	116 754,58	
	(1) Dont à moins d'un an	92 794	73 896	
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			

# Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	177 512	120 448
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	60 480	60 480
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation		10 427
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		50
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	151 311	144 857
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges		75
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	8	
<b>Total des produits d'exploitation</b>		<b>389 311</b>	<b>336 337</b>
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock		
	Achats de matières et autres approvisionnements		
	Variation de stock		
	Autres achats et charges externes	82 382	53 203
	Aides financières	10 000	
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 582	665
	Salaires et traitements	148 253	131 438
	Charges sociales	58 928	54 259
	Dotation aux amortissements et dépréciations	491	312
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	6	1
<b>Total des charges d'exploitation</b>		<b>301 641</b>	<b>239 878</b>
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>87 670</b>	<b>96 460</b>

# Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>87 670</b>	<b>96 460</b>
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	De participation D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 207	1 018
	<b>Total des produits financiers</b>	<b>1 207</b>	<b>1 018</b>
<b>CHARGES FINANCIERES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>Total des charges financières</b>		
	<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>1 207</b>	<b>1 018</b>
	<b>RESULTAT COURANT avant impôts</b>	<b>88 877</b>	<b>97 478</b>
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		19 277
	<b>Total des produits exceptionnels</b>		<b>19 277</b>
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	<b>Total des charges exceptionnelles</b>		
	<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>		<b>19 277</b>
	Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices		
	<b>TOTAL DES PRODUITS</b>	<b>390 518</b>	<b>356 632</b>
	<b>TOTAL DES CHARGES</b>	<b>301 641</b>	<b>239 878</b>
	<b>EXCEDENT ou DEFICIT</b>	<b>88 877</b>	<b>116 755</b>
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Dons en nature Prestations en nature Bénévolat			
<b>TOTAL</b>			
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>			
Secours en nature Mise à disposition gratuite de biens Prestations Personnel bénévole			
<b>TOTAL</b>			

**Etats financiers au 31/12/2024**

**ANNEXE**

# Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence de régularité et de sincérité au niveau des conventions générales; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels précisées par la référence

- au règlement ANC n°2014-03 relatif à la réécriture du plan comptable général et ses règlements modificatifs
- ANC n°2018-06 relatif au plan comptable des associations,
- CRC n°2009-10 afférents aux règles comptables des organisations syndicales.

Le bilan de l'exercice présente un total de **810 417 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits de 390 518 euros** et un total **charges de 301 641 euros**, dégageant ainsi un **résultat de 88 877 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024**.  
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

## Objet social

L'activité du SPIAC est la défense des intérêts salariaux, sociaux, et professionnels des salariés de la production cinématographique et audiovisuelle.

## Nature et périmètre des activités

Le SPIAC conditionne l'accès des organisations syndicales aux différentes tables de négociation dans les branches professionnelles ((production cinématographique, audiovisuelle, etc.)

# Règles et Méthodes Comptables

mais également aux différentes instances paritaires dans lesquelles siègent les partenaires sociaux (Afdas, Audiens, etc.) ainsi que dans les instances tripartites où siègent les partenaires sociaux (syndicats et patronat) et les pouvoirs publics (CNC, CNPS, etc.).

## Description des moyens mis en oeuvre

Le SPIAC-CGT fonctionne en grande partie grâce à ses membres bénévoles, travailleur·euses exerçant des métiers de tous les secteurs que nous représentons.

Seules le délégué général et son adjoint sont salariés par le syndicat à plein temps.

## Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

## Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

# Règles et Méthodes Comptables

## Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

## Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

## Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

## Contributions volontaires en nature

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à une entité un travail, des biens ou des services à titre gratuit.

Ceci correspond à :

- des contributions en travail : bénévolat, mises à disposition de personnes ;
- des contributions en biens : dons en nature redistribués ou consommés en l'état ;
- des contributions en services : mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage, fourniture gratuite de services

L'entité a décidé de ne pas comptabiliser les contributions volontaires en nature car les conditions suivantes devant être remplies ne le sont pas :

- la nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'entité ;
- l'entité est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

# Règles et Méthodes Comptables

## Faits marquants

Le départ de Laurent Blois à la retraite en juillet 2024 avec une indemnité de retraite de 39208€. Louise ROCABERT est arrivée en septembre 2024.

Il y a eu 4 000 € de prime exceptionnelle composée de 2000€ pour Laurent Blois et Nicolas Yassinski.

Nous comptabilisons 4800€ de mobilier informatique en 2024 avec des bureaux et des chaises ergonomiques et 1584€ pour un ordinateur portable.

Des travaux Andas sont à prévoir, 20 281€ ont été comptabilisés en 2024.

Les frais pour la campagne TPE de 2024 ont été retenus sur l'AGFPN.

Les cotisations de 2024 ont augmenté de 47% par rapport à 2023, elles s'élèvent à 177 512€.

En décembre 2023, il y a eu une ouverture d'un compte pour créer une caisse de grèves. Elle est de 23 252€ au 31/12/2024.

## Tableau des ressources

### RESSOURCES

au 31/12/2024

Cotisations nettes reçues	177 512 €
Vente de produits :	€
Prestations de services	60 480 €
Subventions	€
Dons	€
Contributions financières	8 €
Autres Produits	151 311 €
Produits financiers perçus	1 207 €
 <hr/>	
<b>TOTAL RESSOURCES</b>	<b>390 518 €</b>

# Immobilisations

Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024	
	Augmentations		Diminutions			
	Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions		

<b>INCORPORELLES</b>	Frais d'établissement et de développement				
	Autres	6 622			6 622
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 622</b>			<b>6 622</b>
<b>CORPORELLES</b>	Terrains				
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencet aménagement				
	Instal technique, matériel outillage industriels				
	Instal., agencement, aménagement divers				
	Matériel de transport				
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	8 508		6 424	
	Emballages récupérables et divers				
	Immobilisations grévées de droits				
	Immobilisations corporelles en cours				
	Avances et accomptes				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>8 508</b>		<b>6 424</b>	<b>14 932</b>
<b>FINANCIERES</b>	Participations évaluées en équivalence				
	Autres participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts et autres immobilisations financières				
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES</b>				
	<b>TOTAL</b>	<b>15 130</b>		<b>6 424</b>	<b>21 554</b>

# Amortissements

	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
		Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement			
	Autres	6 622		6 622
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES</b>	<b>6 622</b>		<b>6 622</b>
CORPORELLES	Terrains			
	Constructions sur sol propre sur sol d'autrui instal. agencement aménagement			
	Instal technique, matériel outillage industriels			
	Autres instal., agencement, aménagement divers			
	Matériel de transport			
	Matériel de bureau, mobilier	7 755	491	8 246
	Emballages récupérables et divers			
	Immobilisations grevées de droits			
	<b>TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>7 755</b>	<b>491</b>	<b>8 246</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>14 376</b>	<b>491</b>	<b>14 868</b>

# Provisions

	Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>	Reconstruction gisements miniers et pétroliers Provisions pour investissement Provisions pour hausse des prix Provisions pour amortissements dérogatoires Provisions fiscales pour prêts d'installation Provisions autres			
<b>PROVISIONS REGLEMENTEES</b>				
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>	Pour litiges Pour garanties données aux clients Pour pertes sur marchés à terme Pour amendes et pénalités Pour pertes de change Pour pensions et obligations similaires Pour impôts Pour renouvellement des immobilisations Provisions pour gros entretien et grandes révisions Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer Autres			
<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>				
<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>	Sur immobilisations {incorporelles corporielles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières  Sur stocks et en-cours Sur comptes clients Autres			
<b>PROVISIONS POUR DEPRECATION</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>				
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.				

# Créances et Dettes

	31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
--	------------	--------------	-------------

<b>CREANCES</b>	Créances rattachées à des participations		
	Prêts		
	Autres immobilisations financières		
	Clients douteux ou litigieux		
	Autres créances clients	39 168	39 168
	Créances représentatives des titres prêtés		
	Personnel et comptes rattachés		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		
	Impôts sur les bénéfices		
	Taxes sur la valeur ajoutée		
	Autres impôts, taxes versements assimilés		
	Divers	83 613	83 613
	Groupe et associés		
	Débiteurs divers		
	Charges constatées d'avance	587	587
<b>TOTAL DES CREANCES</b>		<b>123 367</b>	<b>123 367</b>
Prêts accordés en cours d'exercice			
Remboursements obtenus en cours d'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

	31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
<b>DETTEs</b>	Emprunts obligataires convertibles			
	Autres emprunts obligataires			
	Emprunts dettes ets de crédit à 1 an max. à l'origine			
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Fournisseurs et comptes rattachés	7 706	7 706	
	Personnel et comptes rattachés	9 345	9 345	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	7 387	7 387	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Obligations cautionnées			
	Autres impôts, taxes et assimilés	250	250	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	68 106	68 106	
	Groupe et associés			
	Autres dettes			
	Dette représentative de titres empruntés			
	Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL DES DETTES</b>		<b>92 794</b>	<b>92 794</b>	
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

# Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	511 992		116 755		628 747
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau		116 755	(116 755)		
Excédent ou déficit de l'exercice	116 755	(116 755)	88 877		88 877
<b>Situation nette</b>		<b>628 747</b>	<b>88 877</b>		<b>717 624</b>
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
<b>TOTAL</b>	<b>628 747</b>		<b>88 877</b>		<b>717 624</b>

# Charges constatées d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
<b>Charges constatées d'avance - EXPLOITATION</b>			<b>587</b>
DROPBOX	10/10/2024 - 10/10/2025	563	
MACIF		24	
<b>Charges constatées d'avance - FINANCIERES</b>			
<b>Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES</b>			
<b>TOTAL</b>			<b>587</b>

## Produits constatés d'avance

	Période	Montants	31/12/2024
Produits constatés d'avance - EXPLOITATION			
Produits constatés d'avance - FINANCIERS			
Produits constatés d'avance - EXCEPTIONNELS			
<b>TOTAL</b>			

# Effectif moyen

31/12/2024

Interne

EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE		
Cadres & professions intellectuelles supérieures		2
Professions intermédiaires		
Employés		
Ouvriers		
<b>TOTAL</b>		<b>2</b>

# Honoraires des Commissaires aux Comptes

	31/12/2024	31/12/2023	%	%	31/12/2024	31/12/2023	%	%
<b>Audit</b>								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
Emetteur COEXCO	2 400	2 400	100,00	100,00				
Filiales intégrées globalement								
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
Emetteur COEXCO								
Filiales intégrées globalement								
<b>Sous-total</b>	<b>2 400</b>	<b>2 400</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				
<b>Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement</b>								
Juridique, fiscal, social								
Autres								
<b>Sous-total</b>								
<b>TOTAL</b>	<b>2 400</b>	<b>2 400</b>	<b>100,00</b>	<b>100,00</b>				